

**ANALYSE DU
SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**PRÉSENTÉE À
LA COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES**

**DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET AUDITIONS PUBLIQUES
SUR LE PROJET DE LOI NO 14,
LOI FAVORISANT LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.**

14 mai 2019
Salle Louis-Joseph-Papineau
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec)
G1A 1A3

Présentation du SPGQ

Le plus grand syndicat de professionnelles et professionnels du Québec

Le SPGQ est le plus grand syndicat de personnel professionnel du Québec. Créé en 1968, il représente quelque 27 000 spécialistes, dont environ 19 100 dans la fonction publique, 4 980 à l'Agence du revenu du Québec et 2 920 en santé, en éducation et dans les sociétés d'État.

Un large bassin d'expertes et d'experts des services publics

Titulaire d'une formation universitaire ou équivalente, le personnel professionnel du gouvernement du Québec est issu de multiples disciplines telles que : informatique, agronomie, administration, médecine vétérinaire, biologie, géologie, chimie, ingénierie forestière, arpentage, architecture, développement industriel, économie, évaluation, communication, bibliothéconomie, traduction, travail social, droit, orientation, psychologie, sciences de l'éducation, réadaptation, pédagogie, affaires internationales, muséologie, comptabilité, fiscalité, actuariat, etc.



Projet de loi n° 14 : Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

Le projet de loi n° 14 (PL14) en bref :

- Le projet de loi vise à favoriser la transformation numérique de l'administration publique en prévoyant des règles applicables dans le cadre de la réalisation de projets en ressources informationnelles désignés d'intérêt gouvernemental par le Conseil du trésor.
- Il établit que les pouvoirs conférés au gouvernement doivent être exercés de manière à respecter le droit à la vie privée et le principe de transparence, ainsi qu'à promouvoir la confiance du public dans le développement de solutions technologiques de l'administration publique.
- Il oblige les organismes publics à utiliser les renseignements personnels qu'ils détiennent et de les communiquer à toute personne ou à tout organisme si cette utilisation ou cette communication est nécessaire à la réalisation d'un tel projet.
- Il donne au gouvernement le pouvoir d'édicter des règles particulières de protection, notamment lorsque les renseignements sont plus sensibles.
- Il oblige l'organisme public responsable de la gestion d'un tel projet, de procéder à une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée dès la conception du projet et d'en transmettre une copie à la Commission d'accès à l'information.
- Il prévoit également qu'un tel organisme doit prendre les mesures appropriées de protection des renseignements personnels tout au long de la réalisation d'un tel projet.
- Le projet de loi prévoit des dispositions en matière de reddition de comptes eu égard à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels faites dans le cadre de la réalisation d'un tel projet.
- Le projet de loi confère à la Commission d'accès à l'information le pouvoir de donner son avis sur un tel projet, un projet de règlement ou un projet de décret qui implique l'utilisation ou la communication de renseignements personnels.

Les intentions du gouvernement

Selon le SPGQ, le PL14 permettra au gouvernement d'aller de l'avant avec la privatisation de 80 % des données colligées par les ministères et organismes gouvernementaux. Les 20 % restants, correspondant aux données les plus sensibles, seront gérés par l'expertise interne du gouvernement.

- Actuellement, les données informatiques du gouvernement sont hébergées dans 457 Centres de traitement informatique (CTI) répartis sur le territoire québécois. D'ici trois ans, on n'en comptera que deux. Le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, M. Éric Caire, espère ainsi économiser 100 millions \$ annuellement au terme du projet.
- Il prétend régler une partie des problèmes de rareté de main-d'œuvre dans le secteur des technologies de l'information (TI) en libérant des ressources qui seront affectées à autre chose que la gestion des 457 centres. Les ministères et organismes cesseront de se cannibaliser entre eux pour attirer la main-d'œuvre en TI.

- Selon le ministre, 70 % de ces centres sont désuets et posent des problèmes de sécurité de l'information.
- Si le gouvernement construisait son propre système interne d'infonuagique, il devrait y investir 275 millions de dollars. Il faudrait aussi maintenir un certain rythme d'investissement pour garder à jour les infrastructures.
- Pour obtenir ce lucratif contrat gouvernemental, l'entreprise choisie devra répondre à des critères de performance et de sécurité élevés dans un appel de qualification. Les données devront rester au Canada. L'entreprise devra obtenir la norme ISO 27001. Les ministères et organismes demeureront propriétaires des données. Les données seront cryptées pour des raisons de sécurité.
- Le ministre a promis de préserver l'expertise du gouvernement en matière d'infonuagique afin de ne pas se retrouver à la merci des sous-traitants.
- Le Grand dictionnaire terminologique définit « l'infonuagique » (*cloud*) comme étant un modèle informatique qui, par l'entremise de serveurs distants interconnectés par Internet, permet un accès réseau, à la demande, à un bassin partagé de ressources informatiques configurables, externalisées et non localisables, qui sont proposées sous forme de services, évolutifs, adaptables dynamiquement et facturés à l'utilisation.

Les réactions au projet d'infonuagique du gouvernement

Le fait de confier à l'entreprise privée autant d'information sur les citoyennes et citoyens en indispose plusieurs. Cela pose, entre autres, le problème du contrôle des données, de la propriété des renseignements. Si vos données sont stockées dans un autre pays avec des lois différentes des vôtres, comment garder le contrôle? Comment s'assurer du traitement sécuritaire de ces données? Comment exiger des employés en TI étrangers une habilitation de sécurité?

- Il y a donc un intérêt évident à ce que les données gouvernementales soient stockées chez nous. Le gouvernement doit affirmer sa « souveraineté technologique ».

Les lois américaines

Aux États-Unis, par exemple, deux lois qui touchent les renseignements personnels ont des portées extraterritoriales. Il s'agit du *Patriot Act* et du *Cloud Act*. Les entreprises américaines sont soumises à ces lois, même à l'extérieur des États-Unis. Ces lois permettent au gouvernement des États-Unis d'exiger d'une entreprise américaine de fournir les données qu'il veut.

- Le gouvernement américain a poursuivi Apple pour obtenir les données de chiffrement du iPhone dans une enquête sur une personne impliquée dans l'attentat de San Bernardino, en Californie. Il a répété la chose dans le cas d'un trafiquant de drogue à New York.
- Les avocats d'Apple ont vu dans la poursuite des efforts judiciaires des autorités la preuve que l'objectif était bien de créer un précédent, et d'élargir davantage l'accès dont les forces de l'ordre peuvent bénéficier. Selon le groupe, cela

présenterait des risques pour la protection des données privées des utilisateurs de ses appareils.

- Selon certains experts, le gouvernement du Québec pourrait se protéger de ces deux lois américaines en insérant des clauses spécifiques dans les contrats, mais rien n'est assuré.

Le cas de la Suède

- En 2015, la Suède a fait face à une brèche potentielle dans la sécurité du traitement des renseignements personnels et sensibles. Le problème est resté caché au public pendant 18 mois avant que les médias ne s'en saisissent.
- Le gouvernement de la Suède a dû demander formellement à six de ses agences, incluant la santé, l'éducation et le fonds de pension public, de rendre des comptes sur la sécurité des données collectées. Cet événement a forcé la démission de deux ministres, celui de l'Intérieur et celle des Infrastructures. Le ministre de la Défense est demeuré en poste.
- Des médias ont rapporté que des informations médicales confidentielles ont été traitées par des travailleurs localisés en Roumanie qui n'avaient obtenu aucune habilitation de sécurité de la part du gouvernement suédois.
- Le premier ministre de la Suède a qualifié de « très sérieuse » cette brèche dans la sécurité de l'État.
- Tout a commencé avec l'octroi bâclé d'un contrat de sous-traitance en infonuagique donné par l'Agence nationale de transport à IBM Suède. L'ex-dirigeante de l'Agence a été congédiée en janvier 2017 et mise à l'amende après que la police ait découvert que le contrat avait été octroyé en passant outre aux exigences de sécurité pour les employés en TIC prévues dans les lois suédoises de protection de la vie privée et des données personnelles.
- Un porte-parole de l'Agence a même affirmé que les travailleurs en TIC localisés en République tchèque, en Serbie et en Roumanie traitaient de l'information personnelle et sensible sans avoir reçu d'autorisation de sécurité, ce qui voulait dire qu'on leur avait donné « les clés du Royaume » pour citer le journal *Dagens Nyheter*.
- Le plus troublant dans cette histoire est que non seulement l'Agence a confié à l'étranger l'ensemble de sa base de données sur les permis de conduire sans exigence de sécurité, mais également de l'information sur les agents des services de renseignement, la police et l'armée, notamment l'inventaire des véhicules leur appartenant. Rappelons que la Serbie est un allier de la Russie et que la Suède, tout en étant neutre, est proche de l'OTAN. Les gens avec des dossiers criminels et les personnes participant à des programmes de protection des témoins ont également été l'objet de la fuite.
- Cette situation a presque provoqué le renversement du gouvernement minoritaire gauche-vert à l'époque puisque l'opposition réclamait au gouvernement d'agir rapidement. Le premier ministre a affirmé que cet incident était un désastre pour la Suède et qu'il a exposé inutilement les citoyens à un risque de fuite de renseignements personnels.
- Des experts suédois en TIC ont déclaré que cet incident a démontré à quel point le gouvernement ignore comment les agences gouvernementales traitent les informations confidentielles et sensibles. Les agences devraient être contraintes à

- plus de transparence et à rendre publiques les exigences de sécurité et les mesures qu'elles mettent en place pour la protection des données¹.
- Dans un éditorial du 31 juillet 2017, le Guardian affirme que les gouvernements oublient à leurs risques et périls qu'ils doivent à présent protéger les données de leurs citoyens avec autant de soin que leur sécurité physique². L'histoire survenue en Suède démontre que l'intégrité de l'identité personnelle est fragile et vulnérable maintenant qu'à peu près toute l'information à propos d'à peu près tout le monde est enregistrée quelque part dans une banque de données. En Suède, la privatisation de l'infonuagique s'inscrivait dans les démarches plus larges des gouvernements de partenariat public-privé, de sous-traitance et de privatisations.
 - La loi suédoise exigeait pourtant que pour le contrat donné à IBM, tous les employés en TIC devaient recevoir une habilitation de sécurité du gouvernement suédois. La directrice générale de l'Agence de transport a ignoré la loi parce que les délais pour l'obtention de ces habilitations étaient à son avis trop longs. Des plaintes sur la sécurité dans les pays de l'Est provenant des employés de l'Agence et plus tard, de la police, ont été ignorées. Tout ceci était connu de certains ministres (Défense, Intérieur) du gouvernement depuis le printemps 2016. Ce n'est qu'en janvier 2017 que le premier ministre a été informé après le congédiement de la directrice générale de l'Agence. Le gouvernement espérait sans doute que le scandale potentiel disparaîtrait avec le congédiement. Cela a presque fonctionné, n'eut été de la perspicacité d'un journaliste du *Dagens Nyheter*.
 - La protection des données personnelles des citoyennes et citoyens est désormais l'une des tâches que tout État moderne doit accomplir. Dans le cas suédois, les demandes de permis de conduire peuvent nécessiter un certificat médical, ce qui implique l'accès aux dossiers médicaux.
 - Il ne suffit pas de se référer aux règles et procédures. Les règles étaient toutes présentes dans le cas suédois. Elles ont tout simplement été ignorées et sans conséquence, pendant trop longtemps. Ce qu'il faut, ce sont des méthodes robustes pour faire respecter la protection de la vie privée et des cultures institutionnelles qui les prennent au sérieux. Plus nous faisons confiance à nos bases de données gouvernementales et plus elles sont liées entre elles, plus nous donnons de pouvoir à des gens qui pourraient nous causer du tort. La confidentialité et la sécurité doivent primer sur ce qui est commode pour l'administration gouvernementale chaque fois que les gouvernements traitent des informations personnelles.

Vérificateur général du Québec (VGQ)

En 2012, 2014, 2015 et 2018, le VGQ a dénoncé le recours important du gouvernement aux ressources externes et à la sous-traitance en technologies de l'information, particulièrement dans les fonctions stratégiques.

Le projet d'infonuagique du gouvernement où 80 % de l'hébergement des données informatiques gouvernementales sera confié au secteur privé ne vient-il pas renforcer la

¹ Source : Jon Henley, Sweden scrambles to tighten data security as scandal claims two ministers, The Guardian, 1^{er} août 2017

² Editorial, The Guardian view on a Swedish scandal : the precedence of privacy, The Guardian, 31 juillet 2017

dépendance du gouvernement face aux ressources externes et à la sous-traitance? La gestion des données informatiques n'est-elle pas une fonction stratégique pour le gouvernement Legault?

Quelques extraits du dernier rapport du VGQ de mai 2018 :

- « En 2015, nous (VGQ) avons relevé un recours important aux ressources externes en technologies de l'information. Les observations portant sur cet enjeu n'étaient pas nouvelles. Dans la dernière décennie, trois rapports du Vérificateur général avaient traité de cet enjeu. De même, nous avons déjà exprimé dans ces rapports nos préoccupations à l'égard des fonctions stratégiques confiées à des ressources externes, situation qui était toujours présente en 2015. En fait, les ministères et les organismes avaient encore recours au secteur privé pour combler des besoins pour des activités de niveau stratégique. »
- « Le recours fréquent aux ressources externes dans le but de combler des besoins pour des activités de nature stratégique, ce qui expose les entités à des risques liés à l'intégrité du processus de gestion contractuelle puisque les ressources externes sont près de ceux qui prennent les décisions et qu'elles peuvent influencer notamment les orientations et les décisions stratégiques. »
- « Les entités ont accompli des actions permettant de renforcer leur expertise en technologies de l'information. Toutefois, elles doivent demeurer vigilantes, notamment parce que les défis de recrutement et de rétention du personnel ayant l'expérience et les compétences nécessaires dans ce domaine demeurent encore bien présents. »
- « Des effectifs ont été autorisés (par le SCT) depuis juin 2016 pour diminuer le recours aux ressources externes et reprendre la maîtrise des fonctions stratégiques. Toutefois, nous ne pourrions considérer les progrès satisfaisants d'un point de vue gouvernemental, tant que le SCT ne sera pas parvenu à mettre en œuvre une politique gouvernementale de main-d'œuvre en technologies de l'information et qu'il n'aura pas un portrait suffisamment complet lui permettant de suivre et d'apprécier dans quelle mesure les ministères et organismes détiennent les compétences nécessaires pour mener à terme leur mission. »

Le Vérificateur général reconnaît les efforts qui sont faits par les ministères et organismes et le SCT, mais :

- « Le SCT a réalisé des actions pertinentes, mais celles-ci ne sont pas suffisantes pour obtenir le portrait complet. À la fin de nos travaux, les principales actions sont les suivantes :
 - Il a déterminé que des 39 spécialités relatives aux technologies de l'information, 12 sont potentiellement névralgiques. Il s'est basé principalement sur le rapport de janvier 2012 du sous-comité de travail Expertise et savoir-faire qui faisait une proposition sur les tâches qui devraient être confiées en exclusivité ou en priorité à des ressources internes et celles qui pourraient être externalisées.
 - Il a analysé les demandes d'effectifs faites par les entités au fur et à mesure que les demandes ont été reçues et il a formulé des recommandations au Conseil du trésor afin de les faire approuver. À cet égard, le SCT a mentionné aux entités vouloir privilégier les 12 spécialités potentiellement

névralgiques. De juin 2016 à décembre 2017, des 1 178 effectifs demandés, 911 ont été autorisés. De ce nombre, 573 concernaient les 12 spécialités potentiellement névralgiques.

- En 2017, il a publié deux portraits de la main-d'œuvre en matière de technologies de l'information. Le portrait de 2016 regroupe des données relatives aux 39 spécialités à l'égard des 54 ministères et organismes soumis à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et dont le personnel est nommé en vertu de la Loi sur la fonction publique (59 ministères et organismes pour le portrait de 2015). Ces portraits visent essentiellement à suivre la progression des effectifs et ne couvrent pas des éléments tels que ceux liés à l'expertise. »

Quand le VGQ parle de portrait complet, voici ce qu'il a en tête :

- « Les portraits comprennent le nombre de personnes par spécialité, internes et externes, de postes vacants ainsi que la répartition par corps d'emploi (personnel d'encadrement, professionnel, technicien et personnel de bureau) à une date donnée. »

Questions et commentaires du SPGQ

Le gouvernement du Québec pourrait-il choisir de créer un système public d'infonuagique en faisant appel à son expertise interne et en la consolidant?

L'idée de réduire le nombre de centres de traitement informatique est bonne. Assurer la sécurité de 457 centres est une tâche gargantuesque. Peut-on le faire avec l'expertise interne? Actuellement, la rémunération des experts en TI du gouvernement du Québec n'est pas concurrentielle avec le secteur privé et les autres secteurs publics (fédéral, municipal, sociétés d'État, universités).

- Le SPGQ croit en la nécessité de protéger les données personnelles des citoyennes et citoyens et de les gérer de façon sécuritaire et confidentielle.
- Le SPGQ estime qu'il est possible pour le gouvernement de construire son propre réseau d'infonuagique.
- Le SPGQ est convaincu que les professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec sont capables d'entretenir un système d'infonuagique à moindre coût que dans le secteur privé.
- Revenu Québec a construit son Centre de traitement informatique (CTI) au coût d'environ 25 à 30 millions \$ en réutilisant une bonne partie du matériel des centres qui seront fermés et qui généreront des économies. Comment le ministre Caire arrive-t-il au chiffre de 275 millions \$ pour la construction d'un système d'infonuagique interne? C'est bien peu pour assurer notre souveraineté informatique. Depuis quand un investissement dans une infrastructure est-il une dépense?
- Les économies que le gouvernement fera en regroupant les centres viennent de l'action de regrouper les centres, et non de confier le tout au secteur privé.

- Quand des responsabilités gouvernementales sont confiées au secteur privé, la pénurie de main-d'œuvre s'accroît au gouvernement. La main-d'œuvre est mobile. Elle ira là où la rémunération globale est la meilleure. Tant que l'État n'investira pas dans son expertise interne, il aura des problèmes d'attraction et de rétention de son personnel. Rapatrions l'expertise interne du gouvernement en fermant le robinet de la sous-traitance. En effet, si le gouvernement diminue considérablement les contrats de sous-traitance, les entreprises sous-contractantes devront faire des mises à pied et cela rendra de la main-d'œuvre disponible pour le gouvernement.
- Le gouvernement affirme que d'investir 275 millions \$ pour construire son propre système interne d'infonuagique est une charge trop lourde à imposer aux contribuables. Des milliards \$ ont été perdus en dépassements de coûts dans les projets informatiques du gouvernement au cours des dernières années. Les projets privés coûtent plus cher aux contribuables. Dans les cas de SAGIR, de RENIR et du Dossier Santé du Québec (DSQ), les dépassements de coût sont de 10 à 15 fois la valeur de la soumission initiale. C'est un scandale! Les journalistes qualifient cette situation de « bordel informatique ». Le ministre Caire disait qu'il voulait en finir avec le « bordel informatique » lorsqu'il était dans l'opposition. Qu'en est-il aujourd'hui de ses intentions?
- M. Caire disait également que les professionnels devraient avoir des augmentations salariales plus élevées que celles offertes par l'ancien gouvernement, car cela est nécessaire pour attirer et retenir l'expertise.
- Quand le contrôle de nos données personnelles sera confié à l'entreprise privée, quel contrôle le gouvernement aura-t-il sur les coûts d'hébergement des données?
- Le gouvernement Legault veut créer des emplois payants en région. Il n'a qu'à créer ses centres d'infonuagique en région.
- Le Québec a tout ce qu'il faut pour se positionner avantageusement dans les investissements en infonuagique. Les coûts de l'énergie y sont bas. Son climat nordique diminue le recours à l'air conditionné pour refroidir les infrastructures infonuagiques.
- Le gouvernement du Québec doit garder toutes les données sur le territoire du Québec. Il doit assurer un degré de sécurité élevé pour le traitement des données personnelles et sensibles de ses citoyennes et citoyens.
- D'ailleurs, selon le professeur de l'université Laval spécialiste du domaine des données massives, M. Richard Khoury, le gouvernement fera face à une perte de souveraineté de l'État québécois au profit des multinationales américaines, s'il va de l'avant avec son projet d'infonuagique.
 - Les entreprises comme Facebook font un usage cavalier de nos données personnelles.
 - Si le gouvernement va de l'avant, ce n'est qu'une question de temps pour que les entreprises détournent les données à des fins lucratives. Elles font passer leurs profits en premier.
 - Les données sont quelque chose de précieux et d'immensément personnel. Elles ne peuvent se retrouver dans de mauvaises mains, selon le professeur.
- La législation québécoise en matière de protection des renseignements personnels est désuète. Les organismes de contrôle ne sont pas équipés pour vérifier si les mesures de protection des renseignements personnels sont efficaces. Le cadre juridique doit évoluer en fonction des avancées

- technologiques. La Commission de l'accès à l'information doit surveiller l'application des lois et règlements en matière de protection des renseignements personnels. Le gouvernement doit mettre à jour sa loi constitutive à cet effet.
- Il faut sortir de la logique économique de la rentabilité. Il faut que la protection des données personnelles soit au-dessus de la logique économique.
 - Le gouvernement a choisi les entreprises privées pour donner des services publics parce qu'il disait ne pas avoir les moyens de le faire à l'interne. Pourtant, si le gouvernement avait plutôt choisi d'investir dans l'expertise interne, les coûts seraient moindres aujourd'hui.
 - Des entreprises transnationales contrôlent de plus en plus l'Internet. Il faut les réglementer. Ce sont elles qui demandent de la réglementation parce qu'elles savent que la perte de confiance et de crédibilité occasionnée par le traitement cavalier qu'elles font des données personnelles peut les tuer.
 - Le projet du gouvernement pose la question de la collusion et de la corruption et du trafic illicite potentiel de données personnelles. La sécurité et la protection sont des enjeux importants à soulever. Qui va déterminer ce qui doit être imparti ou pas?
 - La dépendance envers le fournisseur externe est énorme. Comment va-t-on faire pour maintenir l'expertise du gouvernement en gestion des CTI et des infrastructures avec seulement 2 CTI et 20 % des données si le reste appartient au secteur privé ?
 - La notion de continuité des services dans un contrat externe. Un système d'infonuagique fonctionne en réseau. Imaginons que le centre de données du fournisseur américain choisi tombe en panne pendant quelques heures. Afin de continuer à rendre le service, les données sont transférées aux États-Unis. Qu'arrive-t-il à ce moment-là pour la sécurité des données? Est-ce que le gouvernement américain peut copier les données?

Recommandations

1. Compte tenu du « bordel informatique », le SPGQ croit que la meilleure façon pour le gouvernement Legault d'exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par le peuple de manière à respecter le droit à la vie privée et le principe de transparence, ainsi qu'à promouvoir la confiance du public dans le développement de solutions technologiques de l'administration publique est de construire son propre système d'infonuagique interne. Le gouvernement devrait s'inspirer des récentes démarches de Revenu Québec à cet égard de façon à développer son expertise interne et garder le contrôle de ces données.
2. Le SPGQ est d'avis que la gestion des données informatiques gouvernementales est une fonction stratégique qui revient à l'État. Le projet d'infonuagique gouvernemental où 80 % de l'hébergement des données informatiques sera confié au secteur privé vient renforcer la dépendance du gouvernement face aux ressources externes comme l'a souligné le Vérificateur général du Québec à divers degrés dans quatre de ses rapports.
3. Le SPGQ réitère que l'État doit investir dans son expertise interne pour réduire ses problèmes d'attraction et de rétention de personnel. La rémunération des experts en TI du gouvernement du Québec doit devenir concurrentielle avec le secteur privé et les autres secteurs publics (fédéral, municipal, sociétés d'État, universités).

4. Le SPGQ affirme que le Québec doit garder en sécurité toutes les données personnelles et sensibles de ses citoyennes et ses citoyens sur son territoire. Il doit se servir de l'infonuagique comme d'un levier de développement régional en localisant des centres de traitement informatique en région.
5. Le SPGQ constate qu'il est essentiel que le cadre juridique évolue en fonction des avancées technologiques. Entre autres, le gouvernement doit revoir périodiquement les lois et règlements en matière de protection des renseignements personnels et donner les outils nécessaires à la Commission d'accès à l'information pour qu'elle exerce bien son rôle dans un tel contexte.